

Commission Consultative de l'Environnement d'Orly (CCE)

Paris - Mardi 24 Mai 2011

C.R. de Evelyne Bourner

Qu'est ce que la CCE ? (Extrait d'un document d'ADP)

La commission consultative de l'environnement (CCE) est l'outil privilégié de la concertation avec les populations riveraines des aéroports. Instituées par la loi du 11 juillet 1985, elles doivent être consultées pour toute question d'importance relative aux incidences de l'exploitation de l'aéroport sur les zones impactées par les nuisances sonores.

Les CCE élaborent une charte de qualité de l'environnement et assurent le suivi de sa mise en œuvre ; elles peuvent saisir l'Acnusa (Autorité de Contrôle des Nuisances Aériennes) pour toute question relative au respect de cette charte et pour toute demande d'étude et d'expertise.

Présidées et convoquées par le préfet de région Ile de France, elles sont composées de trois collèges égaux : des représentants des professions aéronautiques, des représentants des collectivités intéressées et des représentants des associations de riverains ou de protection de l'environnement.

Suite aux demandes réitérées des associations, la liste des représentants à cette instance officielle a été enfin actualisée. Sous la gouvernance de l'ancien préfet la CCE ne se réunissait pas à la fréquence stipulée dans ses statuts et il semble que le nouveau préfet soit déterminé à l'organiser plus régulièrement.

Les associations de riverains d'Orly sont donc maintenant bien représentées par des personnes connues et compétentes dans le domaine de la protection contre les nuisances aériennes. (Michel Grenot, président de ANA, fédération dont nous faisons partie, est membre titulaire et son remplaçant est Eric Darnajoux)

A la demande de Luc Offenstein, Président de OYE349 (région est d'Orly) membre titulaire de la CCE, j'ai accepté d'être sa suppléante. Luc a une très longue expérience en tant que porte-parole des riverains, et est bien connu de tous les partenaires du secteur aérien. Il est membre également de la Commission qui sanctionne les infractions aux trajectoires.

J'ai donc participé à cette CCE du 24/5 à titre d'observation pour mieux connaître le fonctionnement de cette Commission.

Résumé des sujets discutés :

Relèvement des trajectoires à 1500 m face à l'est (40 % du trafic)

Conformément au Grenelle de l'environnement, l'objectif est de réduire les nuisances aériennes sur le maximum de populations. Il s'agit donc d'une nouvelle procédure qui épargne 1300 riverains environ.

Par contre les associations réclament que cette procédure s'applique également pour les arrivées et décollages face à l'ouest (60 % des cas) – Question à l'étude.

Le trafic aérien en 2010 a été stable (+ 0,4 %) – L'année 2010 a connu des événements climatiques exceptionnels, le fameux volcan islandais et surtout un hiver exceptionnellement enneigé. Mais reprise en fin d'année.

Le nombre de passagers a également subi la crise, légère baisse.

A Orly : le trafic européen est en augmentation (principales compagnies : Air France et EasyJet) – également en augmentation les vols vers le bassin méditerranéen. En baisse, le trafic national (TGV..) sauf Nice et Toulouse (navettes)

A noter : les associations de riverains se plaignent de l'emport insuffisant dans les avions (souvent remplis à 50 ou 60%) et surtout en 2010 de nombreuses dérogations au couvre-feu nocturne (185 en 2010). Réponse des responsables aériens : étant donné les gros problèmes climatiques, il a bien fallu rapatrier les personnes bloquées à l'étranger et donc organiser des vols de nuit. Cette situation de catastrophe naturelle n'avait jamais été vue depuis 50 ans.

Réponse des associations : Etant donné qu'on nous prédit de plus en plus de dérèglements climatiques, et même de catastrophes, on peut craindre des menaces sur le couvre-feu, et les riverains d'Orly n'accepteront jamais sa remise en question. Sujet très sensible : on sait qu'ADP et la DGAC rêvent d'un développement d'Orly au maximum de sa capacité, bien qu'enclavé dans un environnement urbain très dense...

Travaux à Orly : Juin et du 7 au 12 Aout 2011

Piste 3 : rénovation de chaussée – drainage – travaux de nuit en majorité

Piste 4 : Travaux 24h/34h pendant 5 jours – également partiellement de nuit

Aux heures de pointe des avions pourront utiliser la piste 2 au décollage et à l'atterrissage. (Donc : nuisances sonores à prévoir sur Savigny, mais, paraît-il : limitées)

Nombre de créneaux annuels attribués à Orly (250 000) = en dépassement.

Demande des associations de riverains au préfet : prier la COHOR (Organisme qui gère l'attribution des créneaux horaires) de venir s'expliquer devant la prochaine CCE. Cette attribution des créneaux manque de transparence et on peut toujours craindre une sournoise tentative de contourner la limitation du nombre de créneaux.

BruitParif : Organisme indépendant chargé de surveiller les nuisances sonores : Des stations de détection du bruit sont installées autour d'Orly et particulièrement dans les communes survolées. Des documents seront prochainement disponibles. Etude sociologique : bruit + pollution = pauvreté. Plus risques sanitaires.

PEB (Plan d'Exposition au Bruit) – en cours de révision (But en fait : réduire le cône des communes touchées par le PEB pour permettre de construire et d'établir leur PLU en conséquence) Savigny n'est pas dans la zone du PEB.

Indemnisation des riverains : aides à l'insonorisation des logements
971 dossiers ont abouti en 2011. Savigny n'est pas concernée par ces mesures.

E.B.

28/5/2010

